

Récapitulatif des subventions versées par les différentes collectivités
en application de l'article L. 1611-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Subventions sollicitées par l'association au titre du projet	Montant sollicité	Montant obtenu
Groupement d'intérêt public (GIP) de la Métropole Marseille Provence - Financement au titre de la politique de la ville	2 680,00 €	2 680,00 €